

Compte administratif 2021

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 27 juin 2022

SOMMAIRE

I.	Présentation générale des réalisations 2021 par budget	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement	7
D.	Le budget annexe des eaux	9
E.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	11
F.	Le budget annexe du réseau de chaleur.....	13
G.	Le budget annexe du restaurant administratif.....	14
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	16
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques).....	16
B.	La présentation générale des résultats du compte administratif.....	17
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	18
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	18
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	19
A.	Solidarités et habitat	19
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	25
C.	Aménagement du territoire	31
D.	Mobilité	34
E.	Environnement.....	36
F.	Ressources	40
IV.	La pluriannualité	46
A.	Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2021	46
B.	Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2021.....	50

I. Présentation générale des réalisations 2021 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte administratif 2021 du budget principal est arrêté à 3 609,4 M€ en recettes et 3 480,2 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus. Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 832 M€ en recettes et 2 578,1 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 687,9	2 663,6	2 699,8	2 832,0	104,9%	144,1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 680,2	2 635,6	2 652,6	2 803,0	105,7%	122,8
Recettes fiscales	1 865,8	1 852,2	1 826,8	1 904,8	104,3%	39,0
<i>dont TVA fractions compensatoires TH et TFPB</i>		424,7	424,5	425,7	100,3%	425,7
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	381,2	360,0	360,0	422,6	117,4%	41,4
<i>dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	319,2	300,0	309,0	309,0	100,0%	-10,2
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	245,5	247,4	216,3	225,3	104,1%	-20,2
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	272,6	13,3	12,7	14,0	110,4%	-258,7
<i>dont TH - taxe d'habitation</i>	161,9	6,4	6,4	10,5	163,6%	-151,4
Dotations de l'Etat et autres participations	475,0	459,1	498,5	508,1	101,9%	33,1
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	392,2	389,1	388,5	388,5	100,0%	-3,7
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	17,2	6,3	43,7	43,9	100,4%	26,7
Autres recettes de gestion	339,4	324,3	327,2	390,1	119,2%	50,7
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	105,5	108,3	106,9	105,1	98,4%	-0,4
<i>dont produits de cessions</i>	35,2		0,0	35,8		0,6
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7,7	28,0	28,0	28,9	103,3%	21,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,7	28,0	28,0	28,9	103,3%	21,3
Résultat de fonctionnement reporté			19,2			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 509,5	2 663,6	2 699,8	2 578,1	95,5%	68,6
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 254,0	2 354,7	2 390,0	2 291,3	95,9%	37,3
Charges à caractère général	208,7	231,2	239,6	216,5	90,4%	7,9
Dépenses de personnel	387,5	405,4	405,5	394,2	97,2%	6,7
Reversements aux communes, dotation de compensation métropolitaine	312,3	312,3	312,3	312,3	100,0%	0,0
Péréquation	98,0	105,0	105,0	97,2	92,6%	-0,8
Dépenses à caractère social	808,2	848,9	867,3	840,9	97,0%	32,7
<i>dont APA allocation personnalisée d'autonomie</i>	111,9	113,6	117,8	117,8	100,0%	5,8
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	267,2	291,0	275,5	264,1	95,9%	-3,1
<i>dont PCH allocation prestation de compensation du handicap</i>	54,7	55,4	58,5	58,5	100,0%	3,8
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	321,7	327,8	349,2	348,0	99,6%	26,3
Subventions et participations	408,3	421,2	427,9	401,4	93,8%	-7,0
Charges financières	26,9	27,0	28,9	26,4	91,2%	-0,5
Autres charges	4,1	3,5	3,5	2,3	66,3%	-1,8
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	255,5	309,0	309,8	286,8	92,6%	31,3
Virement à la section d'investissement		61,6	61,6			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	255,5	247,3	248,2	286,8	115,6%	31,3
EPARGNE BRUTE	426,2	280,9	262,5	511,7		85,5
Remboursement capital	142,4	174,9	158,9	154,0	96,9%	11,6
EPARGNE NETTE	283,8	106,0	103,7	357,7		73,9

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 803 M€ et des dépenses réelles de 2 291,3 M€, l'épargne brute atteint 511,7 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 154 M€, une épargne nette de 357,7 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 777,4 M€ en recettes et 902,1 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 205,6	1 098,3	1 240,2	777,4	62,7%	-428,1
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	887,5	645,0	737,6	401,9	54,5%	-485,6
Emprunts	488,4	423,0	337,3	51,0	15,1%	-437,4
Recettes opérationnelles	49,9	88,7	89,1	60,8	68,3%	11,0
<i>Projets</i>	33,5	80,0	78,0	49,8	63,9%	16,3
<i>Opérations récurrentes</i>	16,4	8,7	11,1	11,0	99,2%	-5,4
Autres recettes	349,2	133,3	311,2	290,0	93,2%	-59,2
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	230,2	0,0	175,8	175,8	100,0%	-54,5
<i>dont F.C.T.V.A</i>	56,7	42,0	42,0	57,9	137,8%	1,2
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	318,1	453,3	502,5	375,5	74,7%	57,5
Virement de la section de fonctionnement		61,6	61,6			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	255,4	247,3	248,2	286,8	115,6%	31,3
Opérations patrimoniales	62,6	144,3	192,7	88,8	46,1%	26,1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 033,0	1 098,3	1 240,2	902,1	72,7%	-130,9
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	962,7	925,9	961,8	784,4	81,6%	-178,3
Emprunts	204,1	339,9	323,8	231,4	71,5%	27,3
Dépenses opérationnelles	743,4	572,2	611,6	537,4	87,9%	-206,1
<i>Projets</i>	531,7	430,6	444,2	379,4	85,4%	-152,3
<i>Opérations récurrentes</i>	211,8	141,6	167,4	158,0	94,4%	-53,8
Autres dépenses	15,1	13,8	26,4	15,6	59,2%	0,5
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	70,3	172,3	220,8	117,7	53,3%	47,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,7	28,0	28,0	28,9	103,3%	21,3
Opérations patrimoniales	62,6	144,3	192,7	88,8	46,1%	26,1
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			57,6			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 537,4 M€ en dépenses, dont 379,4 M€ consacrés aux projets (49,8 M€ en recettes) et 158 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (11 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 404,5 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 286,8 M€ en recettes et 28,9 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 88,8 M€, dont 82,4 M€ liés à la mobilisation d'emprunts revolving et 4,4 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à 1 700,6 M€ (1 877 M€ en 2020) avec une capacité de désendettement de 3 ans et 3 mois (4 ans et 4 mois à fin 2020).

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole de Lyon est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement.

Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant, par le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte administratif 2021 du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêté à la somme de 171,1 M€ en recettes et 179,1 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 157,2 M€ en recettes et 155,9 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 157,2 M€ et des dépenses réelles de 145,9 M€ l'épargne brute atteint 11,3 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 4 M€, une épargne nette de 7,3 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	148,5	164,8	163,2	157,2	96,3%	8,7
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	148,5	164,8	163,2	157,2	96,3%	8,7
Produits des services, ventes	16,2	24,2	24,2	26,9	110,8%	10,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	115,3	117,6	115,0	116,1	101,0%	0,8
Autres participations	9,4	10,4	10,4	11,6	111,5%	2,1
Autres produits de gestion courante	7,0	12,2	12,7	1,7	13,2%	-5,4
<i>dont subvention d'équilibre</i>	6,0	10,6	11,1	0,0	0,0%	-6,0
Produits spécifiques			0,0	0,1		0,1
Reprises amortissements, dépréciations, provisions			0,5	0,5	100,0%	0,5
Atténuations de charges et produits spécifiques	0,4	0,4	0,4	0,4	100,0%	-0,1
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	148,5	164,8	163,2	155,9	95,6%	7,5
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	137,4	150,8	152,2	145,9	95,9%	8,4
Charges à caractère général	90,0	101,7	103,8	98,2	94,6%	8,2
Charges de personnel	45,2	46,4	46,4	46,1	99,5%	1,0
Autres charges de gestion courante	1,0	1,9	1,2	0,9	74,0%	-0,1
Charges financières	0,8	0,6	0,6	0,6	97,2%	-0,2
Charges spécifiques	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0%	0,0
Dotations aux provisions, dépréciations	0,5	0,0	0,0	0,0		-0,5
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11,1	14,0	11,0	10,1	91,7%	-1,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11,1	14,0	11,0	10,1	91,7%	-1,0
EPARGNE BRUTE	11,1	14,0	11,0	11,3		0,3
Remboursement capital	3,2	4,3	9,0	4,0	44,0%	0,8
EPARGNE NETTE	7,9	9,7	2,0	7,3		-0,5

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 13,9 M€ en recettes et 23,1 M€ en dépenses.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	34,1	57,0	63,5	13,9	21,8%	-20,2
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	23,0	25,9	25,9	3,7	14,4%	-19,3
Emprunts	19,5	20,4	20,4	2,0	9,8%	-17,5
Investissements opérationnels	3,5	4,1	4,1	0,0	0,0%	-3,5
<i>Projets</i>		4,1	4,1		0,0%	0,0
<i>Opérations récurrentes</i>	3,5	0,0	0,0	0,0	10,1%	-3,5
FCTVA		1,5	1,5	1,7	115,7%	1,7
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11,1	31,0	28,0	10,1	36,2%	-0,9
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11,1	14,0	11,0	10,1	91,7%	-1,0
Opérations patrimoniales		17,0	17,0	0,0	0,3%	0,0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24,6	57,0	63,5	23,1	36,5%	-1,4
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	24,6	39,9	46,5	23,1	49,7%	-1,5
Emprunts	3,2	20,8	25,5	4,0	15,5%	0,8
Investissements opérationnels	21,4	19,1	20,9	19,1	91,3%	-2,3
<i>Projets</i>	10,8	6,2	6,2	5,1	82,1%	-5,7
<i>Opérations récurrentes</i>	10,6	12,9	14,7	14,0	95,3%	3,4
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,0	17,0	17,0	0,0	0,3%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,0	0,0	0,0	0,0		-0,0
Opérations patrimoniales		17,0	17,0	0,0	0,3%	0,0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			9,5			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 19,1 M€ en dépenses, dont 5,1 M€ consacrés aux projets et 14 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

Les réalisations d'ordre de transfert entre sections, neutres budgétairement, s'élèvent à 10,1 M€ et concernent les dotations aux amortissements.

L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2021, à 50,7 M€ (52,7 M€ en 2020) avec une capacité de désendettement de 4 ans et 5 mois (4 ans et 9 mois en 2020).

C. Le budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 216 km d'égouts, dont 1 765 km de réseau unitaire, 926 km de réseaux d'eaux usées strictes et 525 km de réseaux d'eaux pluviales. Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près de 390 000 m³ d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 79 stations de relevage et 408 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 189,8 M€ en recettes et 168,1 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 130,7 M€ en recettes et 114,4 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 123,7 M€ et des dépenses réelles de 78,6 M€, l'épargne brute atteint 45,1 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 10,2 M€, une épargne nette de 34,8 M€.

Budget annexe assainissement (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'EXPLOITATION	126,1	124,7	125,4	130,7	104,3%	4,6
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	119,2	117,3	117,8	123,7	105,0%	4,5
Redevance d'assainissement	76,9	73,0	72,1	75,9	105,3%	-1,0
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	18,4	20,0	20,0	18,5	92,3%	0,0
Primes d'épuration	5,8	5,8	6,3	6,8	107,7%	1,0
Autres recettes	18,0	18,5	19,4	22,6	116,3%	4,5
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	6,9	7,3	7,3	7,0	96,2%	0,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,9	7,3	7,3	7,0	96,2%	0,1
Résultat d'exploitation reporté			0,3			
DEPENSES D'EXPLOITATION	109,2	124,7	125,4	114,4	91,3%	5,1
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	74,7	82,9	84,8	78,6	92,8%	4,0
Charges à caractère général	38,0	43,9	45,5	41,5	91,1%	3,5
Charges de personnel	30,9	33,2	32,9	31,7	96,2%	0,8
Charges financières	3,4	3,2	3,3	3,2	96,9%	-0,2
Autres dépenses	2,4	2,6	3,1	2,3	76,1%	-0,1
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	34,6	41,8	40,6	35,8	88,1%	1,2
Virement à la section d'investissement		1,7	3,6			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	34,6	40,0	37,0	35,8	96,6%	1,2
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	44,5	34,5	33,0	45,1		0,5
Remboursement capital	9,5	14,1	16,6	10,2	61,6%	0,8
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	35,1	20,4	16,4	34,8		-0,2

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 59,1 M€ en recettes et 53,7 M€ en dépenses.

Budget annexe assainissement (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	75,9	109,7	123,7	59,1	47,8%	-16,7
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	31,2	49,1	64,3	22,7	35,3%	-8,5
Emprunts	13,0	27,5	27,5	0,0	0,0%	-13,0
Investissements opérationnels	2,1	18,3	16,0	4,9	30,5%	2,8
<i>Projets</i>	1,8	17,3	14,4	4,3	29,8%	2,5
<i>Opérations récurrentes</i>	0,3	1,0	1,6	0,6	37,1%	0,3
Autres recettes réelles d'investissement	16,1	3,3	20,9	17,8	85,5%	1,7
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	44,7	60,6	59,4	36,4	61,3%	-8,3
Virement de la section d'exploitation		1,7	3,6			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	34,6	40,0	37,0	35,8	96,6%	1,2
Opérations patrimoniales	10,1	18,8	18,8	0,7	3,5%	-9,5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70,7	109,7	123,7	53,7	43,4%	-17,0
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	53,7	83,5	91,5	46,0	50,3%	-7,7
Remboursement capital dette	19,5	41,6	44,1	10,2	23,2%	-9,2
Investissements opérationnels	34,2	42,0	47,4	35,8	75,5%	1,6
<i>Projets</i>	19,5	25,3	28,6	19,0	66,6%	-0,5
<i>Opérations récurrentes</i>	14,7	16,6	18,8	16,8	89,0%	2,0
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	17,0	26,1	26,1	7,7	29,4%	-9,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,9	7,3	7,3	7,0	96,2%	0,1
Opérations patrimoniales	10,1	18,8	18,8	0,7	3,5%	-9,5
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			6,1			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 35,8 M€ en dépenses, dont 19 M€ consacrés aux projets (4,3 M€ en recettes) et 16,8 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,6 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 43,5 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 35,8 M€ en recettes et 7 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 0,7 M€.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à 101,5 M€ (111,3 M€ en 2020) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 3 mois (2 ans et 5 mois à fin 2020).

D. Le budget annexe des eaux

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé dans le cadre d'une délégation de service public. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

Le patrimoine de ce service est composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs ou châteaux d'eau et 4 082 km de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 88,3 millions de m³ d'eau.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte administratif 2021 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 48,2 M€ en recettes et 46,6 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 27,8 M€ en recettes et 25 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation à hauteur de 26,1 M€ et des dépenses réelles de 11,9 M€, l'épargne brute atteint 14,2 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 3,2 M€, une épargne nette de 11 M€.

Budget annexe des eaux (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'EXPLOITATION	28,6	27,8	29,5	27,8	94,1%	-0,8
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	26,9	25,8	25,9	26,1	100,7%	-0,8
Ventes de produits fabriqués, prestations	25,6	24,7	24,7	24,9	100,9%	-0,7
Autres recettes	1,3	1,2	1,2	1,2	97,3%	-0,1
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,7	2,0	2,0	1,7	85,8%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,7	2,0	2,0	1,7	85,8%	0,0
Résultat antérieur reporté		0,0	1,6			
DEPENSES D'EXPLOITATION	22,8	27,8	29,5	25,0	84,6%	2,1
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	10,4	12,9	14,7	11,9	81,1%	1,5
Charges à caractère général	5,7	7,7	8,3	7,1	84,9%	1,4
Charges de personnel	2,6	3,1	3,3	2,7	84,0%	0,1
Charges financières	0,8	0,7	0,7	0,7	95,8%	-0,0
Autres dépenses	1,3	1,4	2,3	1,4	58,6%	0,1
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	12,5	14,9	14,9	13,1	88,0%	0,6
Virement à la section d'investissement		1,3	1,3			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12,5	13,6	13,6	13,1	96,3%	0,6
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	16,6	12,9	11,2	14,2		-2,3
Remboursement capital	3,0	3,5	3,2	3,2	99,6%	0,2
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	13,6	9,4	8,1	11,0		-2,6

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 20,4 M€ en recettes et 21,6 M€ en dépenses.

Budget annexe des eaux (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	22,1	37,9	43,5	20,4	47,0%	-1,7
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9,7	14,4	20,0	6,9	34,4%	-2,8
Emprunts	5,0	11,8	10,3		0,0%	-5,0
Investissements opérationnels	0,2	2,6	4,5	1,7	36,7%	1,5
<i>Projets</i>	0,0	1,7	3,3	1,3	38,8%	1,3
<i>Opérations récurrentes</i>	0,2	0,9	1,2	0,4	31,0%	0,2
Autres recettes réelles d'investissement	4,5	0,0	5,2	5,2	100,0%	0,8
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12,5	23,5	23,5	13,6	57,7%	1,1
Virement de la section d'exploitation		1,3	1,3			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12,5	13,6	13,6	13,1	96,3%	0,6
Opérations patrimoniales		8,7	8,7	0,5	5,4%	0,5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20,1	37,9	43,5	21,6	49,6%	1,5
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18,4	27,3	30,5	19,4	63,7%	1,0
Remboursement capital dette	3,0	11,0	10,7	3,2	29,7%	0,2
Investissements opérationnels	15,4	16,3	19,8	16,2	82,1%	0,8
<i>Projets</i>	8,9	10,2	11,1	8,0	72,5%	-0,9
<i>Opérations récurrentes</i>	6,5	6,1	8,7	8,2	94,4%	1,7
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,7	10,7	10,7	2,2	20,5%	0,5
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,7	2,0	2,0	1,7	85,8%	0,0
Opérations patrimoniales		8,7	8,7	0,5	5,4%	0,5
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,0	2,4			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 16,2 M€ en dépenses, dont 8 M€ consacrés aux projets (1,3 M€ en recettes) et 8,2 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,4 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 15,3 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 13,1 M€ en recettes et 1,7 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à 30,1 M€ (32,7 M€ en 2020) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 1 mois (1 an et 11 mois en 2020).

E. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal et ne dégage donc pas d'épargne brute.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Le compte administratif 2021 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est arrêté à la somme de 18,4 M€ en recettes et 15,4 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 13,1 M€ en recettes et 8,8 M€ en dépenses.

Les mouvements réels s'élèvent à 6,6 M€ en dépenses et recettes.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20,2	20,1	24,5	13,1	53,4%	-7,1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14,8	10,1	12,3	6,6	53,7%	-8,2
dont ventes de terrains aménagés	2,3	1,8	2,5	2,3	92,8%	0,0
dont participations aménageurs	1,7	2,3	3,9	4,1	106,9%	2,5
dont subvention du budget principal	10,6	6,0	5,8	0,0	0,0%	-10,6
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5,4	10,1	12,2	6,5	53,2%	1,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,4	10,1	12,2	6,5	53,2%	1,1
Résultat antérieur reporté			0,0			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17,2	20,1	24,5	8,8	36,1%	-8,4
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14,8	10,1	12,3	6,6	53,3%	-8,2
Charges à caractère général	5,4	10,1	12,1	6,5	53,8%	1,1
Autres charges de gestion courante	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0%	-9,3
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,2	0,0	20,9%	0,0
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2,5	10,1	12,2	2,3	18,7%	-0,2
Virement à la section d'investissement		6,0	7,7			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,5	4,1	4,5	2,3	50,8%	-0,2
EPARGNE BRUTE	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 5,3 M€ en recettes et 6,5 M€ en dépenses.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	8,0	10,1	15,2	5,3	34,6%	-2,7
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5,5	0,0	3,0	3,0	100,0%	-2,6
Dotations, fonds divers et réserves	5,5	0,0	3,0	3,0	100,0%	-2,6
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2,5	10,1	12,2	2,3	18,7%	-0,2
Virement de la section de fonctionnement		6,0	7,7			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,5	4,1	4,5	2,3	50,8%	-0,2
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5,4	10,1	15,2	6,5	42,8%	1,1
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5,4	10,1	12,2	6,5	53,2%	1,1
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,4	10,1	12,2	6,5	53,2%	1,1
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,0	3,0			

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 8,8 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées aux écritures de stock représentent 2,3 M€ en recettes et 6,5 M€ en dépenses d'investissement.

F. Le budget annexe du réseau de chaleur

La Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

Ce budget, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics industriels et commerciaux de distribution d'énergie électrique et gazière, retrace les dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte administratif 2021 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à la somme de 9,9 M€ en recettes et 5,7 M€ en dépenses, tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 4,8 M€ en recettes et 3,7 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'EXPLOITATION	17,8	4,6	5,0	4,8	96,4%	-13,0
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	17,6	4,2	4,2	4,5	106,8%	-13,1
Produits des services, ventes	1,2	1,6	1,6	2,0	125,2%	0,9
Autres produits de gestion courante	1,9	2,0	2,0	2,5	124,8%	0,7
Autres recettes	14,6	0,6	0,6	0,0	0,0%	-14,6
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0,2	0,4	0,4	0,3	66,6%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,2	0,4	0,4	0,3	66,6%	0,0
Résultat antérieur reporté			0,3			
DEPENSES D'EXPLOITATION	13,8	4,6	5,0	3,7	75,6%	-10,1
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	12,5	2,4	2,7	2,4	87,1%	-10,1
Charges à caractère général	1,9	1,9	2,2	1,9	86,1%	-0,0
Charges de personnel	0,0	0,0	0,1	0,1	99,9%	0,1
Charges financières	0,3	0,4	0,4	0,3	92,3%	0,0
Autres dépenses	10,2	0,0	0,0	-0,0	0,0%	-10,2
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,3	2,3	2,3	1,4	61,8%	0,1
Virement à la section d'investissement		0,9	0,9			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,3	1,4	1,4	1,4	99,9%	0,1
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	5,1	1,9	1,5	2,2		-2,9
Remboursement capital	1,3	5,1	5,2	1,6	31,8%	0,3
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	3,8	-3,2	-3,3	0,5		-3,3

Avec des recettes réelles d'exploitation de 4,5 M€ et des dépenses réelles de 2,4 M€, l'épargne brute s'élève à 2,2 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 1,6 M€, une épargne nette de 0,5 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 5,1 M€ en recettes et 1,9 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2,7	12,0	15,7	5,1	32,3%	2,4
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,3	6,4	10,1	3,7	36,4%	2,3
Emprunts	0,0	6,4	6,4	0,0	0,0%	0,0
Investissements opérationnels						
Autres recettes réelles d'investissement	1,3	0,0	3,7	3,7	100,0%	2,3
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,3	5,6	5,6	1,4	24,9%	0,1
Virement à la section d'exploitation		0,9	0,9			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,3	1,4	1,4	1,4	99,9%	0,1
Opérations patrimoniales		3,4	3,4		0,0%	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,6	12,0	15,7	1,9	12,4%	0,4
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,3	8,3	11,6	1,7	14,5%	0,4
Remboursement capital dette	1,3	8,1	11,4	1,6	14,5%	0,3
Investissements opérationnels	0,0	0,2	0,2	0,0	18,8%	0,0
<i>Projets</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>18,8%</i>	<i>0,0</i>
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,2	3,8	3,8	0,3	7,1%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,2	0,4	0,4	0,3	66,6%	0,0
Opérations patrimoniales		3,4	3,4		0,0%	0,0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,0	0,4			

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 1,7 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 1,4 M€ en recettes et 0,3 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à 10,7 M€ (11,7 M€ en 2020) avec une capacité de désendettement de 4 ans et 10 mois (2 ans et 3 mois à fin 2020).

G. Le budget annexe du restaurant administratif

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité.

Le budget annexe du restaurant administratif relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Il offre deux prestations soumises au taux de TVA intermédiaire de 10 % :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur privé.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le compte administratif 2021 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 2,65 M€ en dépenses et en recettes dont 2 M€ de subventions du budget principal.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2,62 M€ en dépenses et en recettes.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2,60 M€ dont 2 M€ de subvention du budget principal et des dépenses réelles de 2,59 M€, l'épargne brute s'élève à 0,01 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2,51	3,29	3,29	2,62	79,7%	0,11
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,38	3,15	3,15	2,60	82,5%	0,22
dont produits des services, ventes	0,44	0,88	0,88	0,59	67,7%	0,15
dont participation du budget principal	1,93	2,27	2,27	2,00	88,2%	0,07
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	95,0%	-0,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,13	0,14	0,14	0,02	17,6%	-0,11
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,13	0,14	0,14	0,02	17,6%	-0,11
Résultat antérieur reporté			0,00			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2,51	3,29	3,29	2,62	79,7%	0,11
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,34	3,09	3,09	2,59	83,9%	0,25
Charges à caractère général	0,60	1,17	1,17	0,87	74,2%	0,26
Charges de personnel	1,74	1,92	1,92	1,72	89,9%	-0,01
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	-0,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,17	0,20	0,20	0,03	14,8%	-0,14
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,17	0,20	0,20	0,03	14,8%	-0,14
EPARGNE BRUTE	0,03	0,06	0,06	0,01		-0,03
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE	0,03	0,06	0,06	0,01		-0,03

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 0,03 M€ en dépenses et en recettes.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CA 2020	BP 2021	Voté 2021	CA 2021	% réalisé /voté	Evolution CA 21/20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,22	0,35	0,25	0,03	12,6%	-0,19
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,06	0,15	0,05	0,00	4,6%	-0,05
Investissements opérationnels	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres recettes d'investissement	0,06	0,15	0,05	0,00	4,6%	-0,05
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,17	0,20	0,20	0,03	14,8%	-0,14
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,17	0,20	0,20	0,03	14,8%	-0,14
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,22	0,35	0,25	0,03	12,6%	-0,19
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,09	0,21	0,11	0,01	6,6%	-0,08
Investissements opérationnels	0,09	0,21	0,11	0,01	6,6%	-0,08
<i>Projets</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,09</i>	<i>0,21</i>	<i>0,11</i>	<i>0,01</i>	6,6%	-0,08
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,13	0,14	0,14	0,02	17,6%	-0,11
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,13	0,14	0,14	0,02	17,6%	-0,11
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,01 M€ de dépenses consacrées aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 0,02 M€ en dépenses et 0,03 M€ en recettes et correspondent aux opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues).

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques)

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux réciproques qui gonflent artificiellement les réalisations en dépenses comme en recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 représentent 2 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Opérations d'urbanisme en régie directe	0,0	0,0
Prévention et gestion des déchets	0,0	0,0
Restaurant administratif	2,0	0,0
Total	2,0	0,0

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions représentent 19,5 M€ de dépenses.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	18,5	1,0

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019. Ces charges de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 26,2 M€ et refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépense	Recette
Budget principal	0,9	25,0
BA prévention gestion déchets	17,2	0,9
BA de l'assainissement	6,8	0,3
BA des eaux	1,1	
BA réseau de chaleur	0,2	
Total	26,2	26,2

B. La présentation générale des résultats du compte administratif

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le compte administratif de la Métropole de Lyon est arrêté à 3 517,9 M€ en recettes et 3 366,1 M€ en dépenses réelles toutes sections confondues.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 3 077 M€ et des dépenses réelles de 2 492,5 M€, l'épargne brute atteint 584,5 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 173 M€, une épargne nette de 411,5 M€.

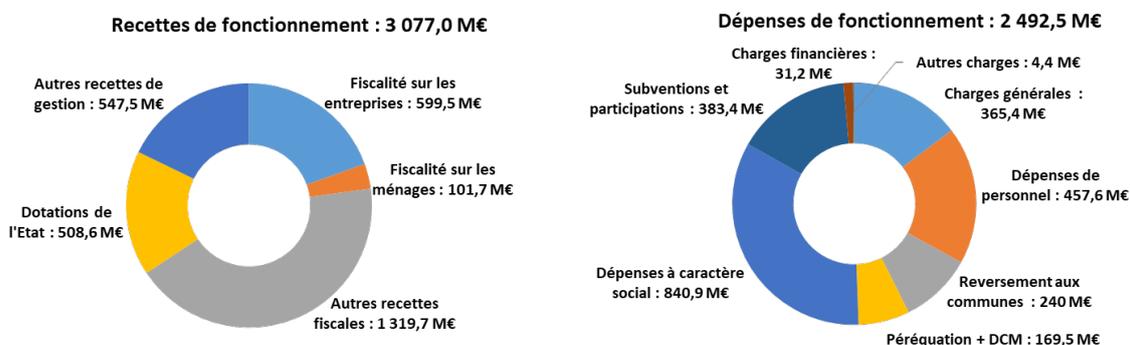
En investissement, les réalisations atteignent 440,9 M€ en recettes et 873,6 M€ en dépenses réelles.

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) représente 608,5 M€ en dépenses, dont 411,6 M€ consacrés aux projets (55,4 M€ en recettes) et 196,9 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (12 M€ en recettes).

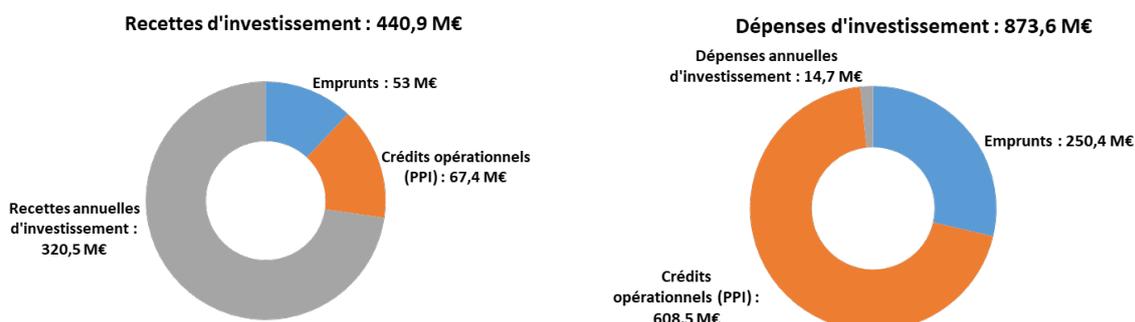
L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à 1 893,6 M€ (2 085,4 M€ en 2020) avec une capacité de désendettement de 3 ans et 2 mois (4 ans et 1 mois à fin 2020).

Le taux moyen est estimé à 1,39 % à fin 2021 contre 1,41 % à fin 2020.

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

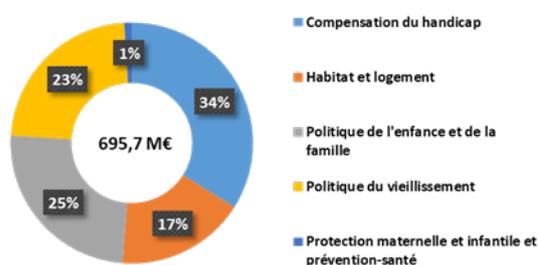
Les réalisations 2021 sont réparties entre les macro-politiques publiques de la manière suivante :

<i>en M€</i>	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat	695,7	148,3
Economie, insertion, éducation, culture, sport	516,4	60,1
Environnement	362,7	179,4
Aménagement du territoire	280,3	88,2
Mobilité	325,8	90,9
Ressources	1 185,1	2 951,0
	3 366,1	3 517,9

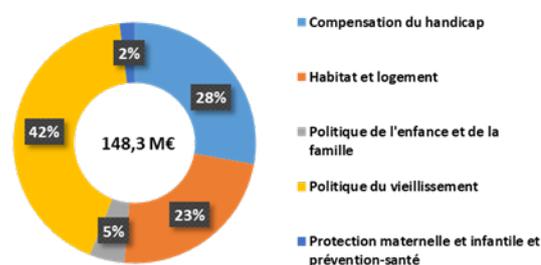
Les principales réalisations 2021 sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - CA 2021



Recettes réelles tous budgets - CA 2021



<i>En M€</i>	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	598,1	591,5	98,9%	117,3	136,6	116,4%
Investissement	108,8	104,2	95,8%	25,6	11,7	45,7%
	706,9	695,7	98,4%	142,9	148,3	103,8%

a) En fonctionnement

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée des personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de **handicap**. Les dépenses de fonctionnement de cette politique s'élèvent à 234,2 M€ (225,6 M€ en 2020).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap, y compris ceux sous amendement Creton, atteignent 157 M€ (153,1 M€ en 2020) pour 3 522 bénéficiaires de l'aide sociale (3 377 en 2020). Ils comprennent les ouvertures de places (70), les revalorisations du taux directeur de 1% pour les établissements sociaux et médico-sociaux sous CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) et de 0,5 % pour les établissements hors CPOM.

La prestation de compensation du handicap (PCH), qui finance les besoins liés à la perte d'autonomie, atteint 58,5 M€ en 2021 (54,7 M€ en 2020) pour un nombre moyen de 6 071 bénéficiaires (5 788 en 2020).

La PCH parentalité, nouvelle aide créée par décret en 2020, mobilise 0,8 M€ pour un nombre moyen de 147 bénéficiaires.

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction progressivement remplacé par la PCH, compte 1 136 bénéficiaires pour un budget de 7,9 M€ (8,3 M€ en 2020).

Les services de transport des élèves handicapés, compétence obligatoire de la Métropole mobilisent, du fait de la reprise des cours en présentiel, 7,9 M€ contre 5,6 M€ en 2020 pour 1 487 bénéficiaires (1 404 en 2020).

La participation conventionnelle au budget de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) s'élève à 1,7 M€ en dépenses (1,5 M€ en 2020) et 1,5 M€ (1,4 M€ en 2020) en recettes.

Dans le cadre du label « territoire 100% inclusif » de la Métropole, 0,1 M€ est alloué à la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée aux personnes en situation de handicap vivant dans un habitat inclusif.

Les recettes de fonctionnement sont stables à 41,3 M€, dont 25,5 M€ de contributions des personnes hébergées en établissement (25 M€ en 2020) et 13,0 M€ (14,2 M€ en 2020) de concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique représentent 160,1 M€ (153,3 M€ en 2020).

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'élève à 117,8 M€ (111,9 M€ en 2020), dont 68,5 M€ (63,7 M€ en 2020) concernent l'APA à domicile. Cette évolution de + 7,5 % est corrélée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (13 408 en moyenne contre 12 472 en 2020) et à la reprise d'activité des services d'aide et d'accompagnement (SAAD) qui ont réalisé 2 672 292 heures en 2021 (+ 4,4 % par rapport à 2020). L'APA en établissement représente 49,2 M€ (48,2 M€ en 2020). Cette hausse s'explique par l'ouverture de 72 places, l'évolution du taux directeur fixé à 2 %, ainsi que la revalorisation du point GIR passant de 6,66 € à 7,21 €.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 37,8 M€ (33,4 M€ en 2020). Ils concernent 3 327 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (3 124 en 2020).

Constituant le premier acte de la réforme de l'État du financement du secteur de l'aide à domicile, l'avenant 43 relatif à la classification des emplois et au système de rémunération de la Convention Collective Nationale (CCN) de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD) a été agréé le 2 juillet 2021 et étendu le 28 juillet 2021. Cet avenant opère une refonte des grilles de la BAD pour mieux rémunérer les personnels. Applicable depuis le 1^{er} octobre 2021, l'avenant s'adresse pour la Métropole à une trentaine de SAAD sur les 195 autorisés. L'augmentation de la masse salariale pour les Services de Maintien à Domicile a été plus importante qu'initialement prévue par l'État, s'établissant à 20% en moyenne. En 2021, la Métropole s'est engagée à compenser les surcoûts pour les SAAD associatifs, avec un soutien de 70% de l'État. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des salariés, sans impacter les bénéficiaires.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie représentent 3,4 M€ en dépenses et 3,6 M€ en recettes.

Au global, les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées atteignent 62,3 M€ (54,1 M€ en 2020), dont 44,0 M€ de dotation annuelle pour le financement de l'APA versées par la CNSA (39,9 M€ en 2020).

Les autres recettes se rapportent aux récupérations sur successions (7,2 M€), aux contributions des obligés alimentaires et aux aides sociales récupérables pour les personnes hébergées en établissement (2,7 M€). La dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour le fonctionnement des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) s'élève à 1 M€.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement,

ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Cette politique représente 19,3 M€ de dépenses (15,8 M€ en 2020).

Les actions menées s'organisent en quatre axes : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

Les dépenses consacrées à l'accès et à l'inclusion par le logement atteignent 12,4 M€ (9,3 M€ en 2020). Les actions au titre de la Métropole de l'hospitalité mobilisent 5,3 M€, dont 0,9 M€ pour le plan quinquennal « logement d'abord » en lien avec la stratégie pauvreté. Les soutiens aux ménages les plus en difficulté sont renforcés (3,6 M€ contre 2,6 M€ en 2020), dont 2,9 M€ d'aides accordées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et 0,7 M€ pour le fonds d'urgence d'impayés de loyers et de charges. Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage atteignent 2,3 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes. 1,3 M€ (0,9 M€ en 2020) est alloué à la gestion des demandes et attributions.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements mobilisent 6,2 M€ (5,3 M€ en 2020) dont 4,3 M€ (3,5 M€ en 2020) pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Les soutiens à l'offre de logements abordables atteignent 1,6 M€ dont 1,3 M€ de subventions versées aux offices publics de l'habitat (OPH) et 0,3 M€ au profit de l'organisme foncier solidaire de la Métropole (OFS).

Les charges de pilotage, d'animation et de gouvernance de la politique publique de l'habitat s'établissent à 0,6 M€ (1,1 M€ en 2020). Il convient de noter la suppression des mesures exceptionnelles COVID de 2020 (hébergement d'urgence) ainsi que le déploiement des baux réels solidaires et l'accompagnement de l'encadrement des loyers en 2021.

Les recettes représentent 23,2 M€ (16,5 M€ en 2020), dont 17 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Les autres produits se rapportent aux contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie au FSL (1,2 M€) et aux recettes partenariales pour le plan logement d'abord (1,1 M€) et les travaux de rénovation énergétiques (1,6 M€).

La **Politique de l'Enfance et de la Famille** est une compétence obligatoire de la Métropole partagée avec l'État. Elle se compose d'un volet administratif et d'un volet judiciaire. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs, les jeunes majeurs (de 18 à 21 ans) et les mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 171,1 M€ (151 M€ en 2020), dont 153,1 M€ concernent les frais de séjours et d'hébergement. Les

autres dépenses portent sur des frais de transports, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

La politique de l'enfance se compose de 4 axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

En matière de protection, les différents dispositifs d'accueil en établissements (y compris l'institut départemental de l'enfance et de la famille), par des assistants familiaux, des tiers dignes de confiance ou des particuliers mobilisent 75,9 M€ contre 69,3 M€ en 2020, soit une évolution de + 9,5%. Sur l'année 2021, 6 052 enfants ont été accueillis (5 184 en 2020).

Les dépenses relatives aux prises en charge des mineurs non accompagnés s'élèvent à 33,2 M€ (32,5 M€ en 2020). 1 711 MNA ont été évalués en 2021 (874 en 2020) et 1 564 d'entre eux ont été pris en charge au 31 décembre 2021 contre 1 227 à fin 2020.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 31,2 M€ (19,5 M€ en 2020), dont 28,8 M€ pour les frais d'hébergement. Cette hausse s'explique notamment par l'entrée dans le dispositif de MNA devenus majeurs (1 383 à fin 2021 pour un nombre total de jeunes majeurs de 2 010) et par la durée d'hébergement prolongée pendant la crise sanitaire de familles mises à l'abri dans le cadre du dispositif zéro remise à la rue.

Les dispositifs de prévention mobilisent 30,5 M€ (29,6 M€ en 2020). Ils regroupent différents types actions éducatives familiales et judiciaires (15,3 M€), la prévention spécialisée (6,2 M€), ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les maisons des jeunes et de la culture (MJC) (2,1 M€). L'hébergement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans mobilise 6,9 M€.

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 6,9 M€ (2 M€ en 2020) dont 4 M€ perçus au titre de la mise en place de la stratégie métropolitaine de prévention et protection de l'enfance (PPE) et 1,5 M€ de participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (0,4 M€ en 2020).

La politique de **protection maternelle et infantile (PMI) et prévention** santé vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains. Elle a également pour objectif de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériels adéquats (vaccins, médicaments, services).

Les dépenses pour 2021 s'élèvent à 6,8 M€ (4,8 M€ en 2020), dont 1,8 M€ de contributions aux centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). Les moyens alloués à la santé préventive du jeune enfant et femme enceinte s'élèvent à 1,8 M€ dont 1,4 M€ pour les centres d'action médicosociale précoce (CAMSP).

En matière de prévention sociale et santé publique, les soutiens financiers atteignent 2,9 M€ (2,1 M€ en 2020) dont 2,1 M€ pour la poursuite des actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et 0,4 M€ pour les 14 centres de vaccination ouverts sur le territoire de la métropole durant la crise sanitaire.

Les recettes représentent 3 M€ dont 1,9 M€ de cofinancements du plan pauvreté et 1,0 M€ de remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations PMI.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

CA 2021 en M€		
Solidarités et habitat / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Compensation du handicap	1,9	
Politique du vieillissement	0,1	
Habitat et logement	101,0	11,7
Politique de l'enfance et de la famille	1,0	0,0
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,2	
Total général	104,2	11,7

Les dépenses d'investissement en matière de **solidarité et d'habitat** s'élèvent à 104,2 M€ (84,2 M€ en 2020), dont 21,7 M€ au titre des opérations récurrentes.

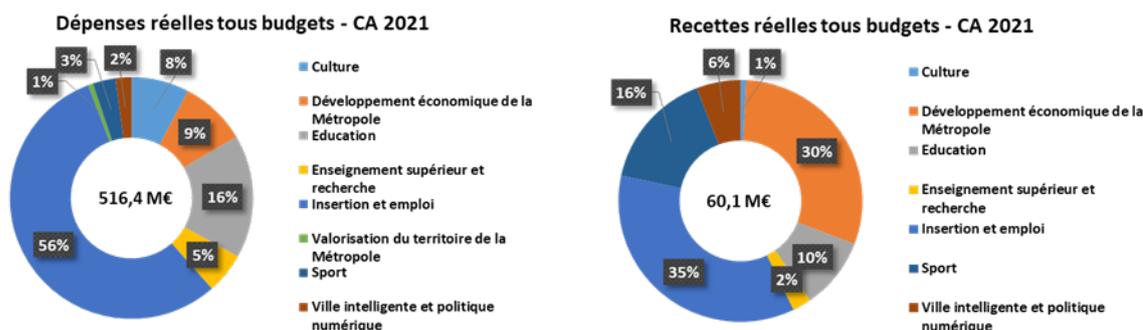
En matière de **compensation du handicap**, 0,8 M€ concerne le dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des personnes handicapées et 0,8 M€ la refonte des outils numériques de solidarité.

L'habitat et le logement mobilisent 101 M€, dont 50 M€ pour les réserves foncières. 28,8 M€ financent les aides à la pierre (9,2 M€ de recettes de l'État) et 11 M€ la rénovation énergétique qui s'inscrit dans le volet habitat du plan climat de la Métropole.

5,6 M€ concernent les opérations des offices publics de l'habitat, 2,7 M€ la poursuite des actions de lutte contre l'habitat indigne du quartier Moncey Voltaire à Lyon 3/Lyon 7 et 1 M€ le déploiement de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement du plan « zéro remise à la rue ».

1 M€ permet l'entretien du patrimoine de l'IDEF en lien avec la politique de **l'enfance et de la famille** et de la **protection maternelle et infantile**. 600 000€ ont été utilisés pour lancer les études avec pour objectif la reconstruction de 4 unités de vie, une nouvelle crèche pour l'accueil Mères-Enfants et la transformation de locaux pour la pérennisation d'une 4^{ème} unité de vie à la pouponnière.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	425,4	392,8	92,3%	34,5	43,9	127,2%
Investissement*	162,3	123,6	76,2%	16,4	16,2	99,1%
	587,7	516,4	87,9%	50,9	60,1	118,2%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 0,1 M€ en dépenses et 4,8 M€ en recettes

a) En fonctionnement

En matière **d'insertion et d'emploi**, l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) requièrent 287,4 M€ contre 288 M€ en 2020.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires, qui représente près de 91,9 % des crédits, s'élève à 264,1 M€ contre 267,2 M€ en 2020. Cette baisse de 3,1 M€ (- 1,2 %) reflète l'amélioration tout au long de l'année 2021 de la situation économique et les effets de l'approfondissement de la politique métropolitaine d'insertion. Le nombre de bénéficiaires métropolitains a diminué de 2 620 personnes environ (- 5,9 %) pour revenir à son niveau d'avant crise, pour un total de 41 962 bénéficiaires.

Dans le cadre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les soutiens aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement mobilisent 13,5 M€ (12,6 M€ en 2020). Cette augmentation s'explique par les reports, liés à la crise sanitaire, d'appels à projets prévus en 2020 mais

aussi par la mise en œuvre du programme « Rebondir » (1,1 M€) de soutien à 8 structures d'accompagnement des « nouveaux bénéficiaires » dont l'entrée dans le RSA est la conséquence directe de la crise sanitaire et économique.

2 M€ (0,5 M€ en 2020) sont alloués aux dispositifs de soutien pour l'insertion des jeunes, dont 0,7 M€ pour la mise en œuvre du nouveau revenu de solidarité jeunes (RSJ). Lancé en mai 2021, ce dispositif en phase d'amorçage est composé d'un volet « aide financière individuelle » et d'un volet « accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ». À fin 2021, 611 jeunes ont bénéficié de ces nouveaux droits.

Les crédits du fonds social européen (FSE) destinés à soutenir les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation s'élèvent à 5,1 M€ en dépenses (5,4 M€ en 2020) et 3,7 M€ en recettes (4,6 M€ en 2020).

Les actions en faveur de l'insertion par l'emploi atteignent 4,6 M€ contre 4,8 M€ en 2020. Malgré le désengagement de l'État, plus de 260 contrats aidés ont été signés en 2021.

Les cofinancements de l'État pour le RSA représentent 14,3 M€ de recettes: 12,1 M€ du fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI) et 2,2 M€ au titre du plan de lutte contre la pauvreté. Les recouvrements d'amendes administratives et des indus RSA atteignent 3,3 M€ (2,6 M€ en 2020).

En matière d'**éducation**, la Métropole compte 118 collèges (81 publics et 37 privés) pour une capacité globale d'accueil de 69 800 collégiens. À la rentrée 2020-2021 les effectifs étaient de 69 758 collégiens (46 975 pour les collèges publics et 22 783 pour les collèges privés).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 32,8 M€ (32,4 M€ en 2020), dont 22,1 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés (22,7 M€ en 2020).

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives (2,8 M€), l'entretien des collèges (2,8 M€) et les différents postes de restauration scolaire (3,1 M€).

Les recettes issues des participations des départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions représentent 0,7 M€ contre 0,5 M€ en 2020.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 35,6 M€ (35,3 M€ en 2020).

La contribution au Musée des Confluences s'établit à 14,4 M€ (14,3 M€ en 2020). Le fonctionnement du Musée Lugdunum représente 0,8 M€ (hors masse salariale) et 0,2 M€ de recettes (0,1 M€ en 2020).

Les soutiens aux événements culturels du territoire s'élèvent à 6,3 M€, dont 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière, 1,7 M€ pour la biennale de la danse et 1 M€ pour le Festival Lumière.

Les subventions aux équipements culturels mobilisent 4,7 M€, dont 2,9 M€ pour les équipements de centralité à rayonnement métropolitain et extra-métropolitains et 1,7 M€ pour des équipements municipaux ou structures associatives de rayonnement local ou intercommunal.

5,5 M€ sont alloués aux enseignements artistiques et culturels avec les participations au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles municipales ou associatives ainsi qu'à la poursuite des actions menées auprès des collégiens (projets CinéFabrique, « collèges au cinéma »).

La contribution de la Métropole aux archives départementales et métropolitaines (service unifié), gérées par le Département du Rhône, s'élève à 2,2 M€. Les actions en matière de lecture publique, menées en lien avec la Bibliothèque Municipale de Lyon et les communes de moins de 12 000 habitants mobilisent 0,3 M€.

Les soutiens en matière de politique **sportive et vie associative** atteignent 3,3 M€ (3,4 M€ en 2020).

2 M€ sont alloués aux clubs sportifs (2,3 M€ en 2020), dont 1,1 M€ aux clubs amateurs et comités sportifs et 0,9 M€ aux clubs professionnels (1,2 M€ en 2020).

Les actions de promotion de la pratique sportive mobilisent 0,7 M€ (0,4 M€ en 2020), dont 0,3 M€ pour le dispositif « Métropole Vacances Sportives » étendu aux vacances de printemps. Il bénéficie à 22 000 jeunes (15 000 en 2020) et mobilise 46 clubs et 7 associations œuvrant pour les personnes en situation de handicap. 0,2 M€ est alloué à un nouvel appel à projets « sport solidaire » lancé en juillet 2021 qui s'adresse prioritairement aux jeunes et aux femmes particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Les crédits destinés à **l'enseignement supérieur et la recherche** représentent 1,1 M€ en dépenses (1,5 M€ en 2020), dont 0,7 M€ dédié au soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements). La moindre utilisation des pass culture liée aux fermetures d'établissement en période de confinement explique la diminution des

dépenses réalisées en 2021. La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé s'élève à 0,3 M€.

32,5 M€ (33,8 M€ en 2020) sont consacrés au **développement économique et numérique**. Cette légère baisse est liée à la fin des soutiens exceptionnels alloués en 2020 durant la crise sanitaire. Les recettes atteignent 21,2 M€ (16,2 M€ en 2020), dont 7 M€ d'excédents constatés au bilan de l'opération ZAC des Gaulnes à Meyzieu.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques et à l'innovation atteint 4 M€ (3,7 M€ en 2020), dont 3,1 M€ pour le développement de filières santé-sciences de la vie et les pôles de compétitivité. La poursuite des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA) mobilise 0,9 M€ en dépenses avec des recettes de 1,2 M€.

Les actions engagées en matière de promotion du territoire et d'accueil d'activités productives stratégiques mobilisent 4,2 M€ (4 M€ en 2020), dont 2,1 M€ à la participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et 1,2 M€ au label ONLYLYON.

Les soutiens à l'action économique territoriale et à l'entrepreneuriat intégrés à la démarche LYVE représentent 3 M€, dont 0,6 M€ pour l'économie sociale et solidaire.

5,2 M€ sont dédiés au développement touristique responsable, dont 4,6 M€ de soutien à l'office du tourisme et 0,7 M€ pour l'accueil d'événements liés au tourisme d'affaires. Du fait de la crise sanitaire et des mesures de restriction des déplacements, le produit de la taxe de séjour s'établit à 6,6 M€ contre 8,8 M€ en 2020.

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information s'élèvent à 8,6 M€ (7,3 M€ en 2020), dont 6,5 M€ pour les moyens internes et équipements (5,9 M€ en 2020). La hausse de ces dépenses est principalement liée au nouveau modèle économique de prestations externalisées en mode « SAAS » (charge de location et non plus dépense d'investissement). 1,5 M€ est dédié à l'innovation en matière de services numériques à l'utilisateur (1 M€ en 2020).

Les redevances d'occupation du domaine public et les loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) s'établissent à 1,8 M€.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

Economie, éducation, culture, sport / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Education	52,3	0,3
Développement économique de la Métropole	36,9	9,4
Enseignement supérieur et recherche	27,1	1,1
Culture	4,1	0,2
Ville intelligente et politique numérique	2,1	0,2
Valorisation du territoire de la Métropole	0,8	0,3
Sport	0,1	0,0
Insertion et emploi	0,0	0,0
Total général	123,5	11,4

Les dépenses d'investissement relatives à l'économie, l'éducation, la culture et le sport s'élèvent à 123,4 M€, dont 83% concernent des projets (102,3 M€). Les recettes d'investissement atteignent 11,4 M€.

La Métropole développe sa **politique de l'éducation** à travers la construction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des collèges à hauteur de 52,3 M€ (0,3 M€ de recettes). 17,9 M€ sont dédiés aux opérations récurrentes (gros entretien des collèges existants) et 34,4 M€ aux opérations spécifiques de construction ou de réhabilitation.

L'année 2021 a vu se poursuivre la construction des collèges Chabroux (ex-Cusset) à Villeurbanne (7,2 M€), Revaison à Saint Priest (2,5 M€), l'extension de salles de cours des collèges Paul-Émile Victor et Maria Casarès à Rillieux la Pape (1,6 M€), les nouvelles extensions en modulaires du collège Aragon à Vénissieux (1,6 M€), ainsi que la restructuration des collèges Jean De Tournes à Fontaines-sur-Saône (4,1 M€), Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi-Lune (3,2 M€), Rosset à Lyon 7°(2,2 M€) et Simone Lagrange à Villeurbanne (1,8 M€).

Le schéma métropolitain du numérique éducatif requiert 2,8 M€.

En matière de **développement économique**, la Métropole accompagne dans la durée les entreprises dans leur essor. Elle investit 36,9 M€ (9,3 M€ de recettes) avec notamment la relocalisation du CIRC au cœur du Biodistrict de Gerland pour 24,2 M€ (avec une recette de l'État de 9,3 M€). En proximité immédiate du CIRC, la Métropole finance à hauteur de 4 M€ l'implantation du centre de formation de l'Organisation Mondiale de la Santé à Lyon 7. La livraison de ces projets nécessite des aménagements du Biodistrict pour 1 M€. 4 M€ financent des travaux de requalification des zones industrielles, plus particulièrement la ZI de Mi-Plaine à Chassieu (3,3 M€).

Le développement de **l'enseignement supérieur et la recherche** passe par l'accompagnement des universités, acteurs essentiels des transitions et de la performance des acteurs socioéconomiques du territoire, dans leur stratégie de développement à hauteur de 27,1 M€ en dépenses et 1,1 M€ en recettes : 8,5 M€ sont consacrés à l'institut de nanotechnologie de Lyon, 4,8 M€ financent l'extension de l'école nationale supérieure (ENS) de Lyon (avec des cofinancements COMUE et ENS à hauteur d'1,1 M€), 3,8 M€ la création d'un éco-campus et la rénovation des installations de chauffage à Tech-la Doua, 2,4 M€ la construction de logements sociaux étudiants , 2 M€ le Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) sur le site de Biodistrict Lyon Gerland, 1,4 M€ la plateforme d'innovation technologique PROVADEMSE et 2 M€ les projets tribologie, matériaux et mécanique et Skylab de l'École centrale de Lyon.

La politique **culturelle** représente 4,1 M€ de dépenses et 0,2 M€ en recettes. 1,4 M€ concerne les opérations récurrentes d'acquisition de mobiliers et matériels pour les musées, les achats d'instruments et de matériels scéniques...

1,6 M€ finance l'extension des locaux du Centre de Conservation et d'Études des Collections (CCEC) du musée des confluences.

Une recette de 0,2 M€ de recette de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) concerne la restauration de la statue de Louis XIV et les travaux du musée Lugdunum.

La Métropole consacre 2,1 M€ au déploiement d'un cadre de vie numérique sur l'ensemble du territoire dans le cadre de sa politique **d'accessibilité numérique** (0,2 M€ de recettes).

1,8 M€ concerne les opérations récurrentes de gestion des données géomatiques.

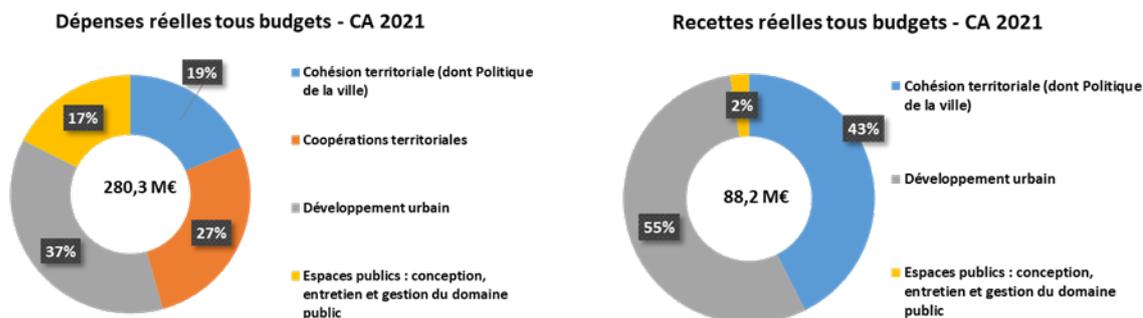
0,2 M€ finance le projet numérique Pass Urbain pour développer un d'accès unique aux services du territoire métropolitain (avec une recette de 0,2 M€ du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et du FEDER).

La collectivité contribue à la réalisation d'équipements qui permettent la **valorisation de son territoire** et la promotion de ses talents et compétences à hauteur de 0,8 M€, dont 0,4 M€ pour l'institut Paul Bocuse.

Hors investissement opérationnel, dans le cadre de sa stratégie de développement de filières économiques locales et durables sur son territoire, la Métropole de Lyon a souscrit des participations au capital de 2 sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) à hauteur de 0,1 M€ (délibération n°2021-0653 du 27 septembre 2021).

En recettes, 4,8 M€ sont perçus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

C. Aménagement du territoire



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	133,3	125,3	94,0%	9,5	50,8	534,7%
Investissement*	164,1	155,0	94,5%	49,8	37,5	75,2%
	297,3	280,3	94,3%	59,3	88,2	148,7%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 6,9 M€ en dépenses et 10,7 M€ en recettes

a) En fonctionnement

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses représentent 73,6 M€ dont 72,3 M€ sont versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). La participation aux satellites des territoires voisins s'élève à 1,3 M€.

Les dépenses relatives à l'entretien, la gestion et la conception des **espaces publics** atteignent 34,5 M€ (36,6 M€ en 2020) dont 28,4 M€ pour les activités de nettoyage.

Dans le cadre du plan nature et de la végétalisation d'espaces résidentiels, 3,5 M€ (3,3 M€ en 2020) sont alloués à la gestion du patrimoine arboré composé d'environ 90 000 arbres d'alignement.

Les dépenses de viabilité hivernale de la voirie métropolitaine s'établissent à 2,7 M€ (1,9 M€ en 2020).

En recettes, les participations des communes aux dispositifs de propreté atteignent 1 M€.

Les actions conduites dans le cadre de la politique de **cohésion territoriale**, qui comprend la politique de la ville, atteignent 8,5 M€ en dépenses (6,3 M€ en 2020) et 12,8 M€ en recettes (11,1 M€ en 2020), dont 11,6 M€ concernent des cessions foncières.

3,6 M€ concernent les opérations d'aménagement en régie directe (1,8 M€ en 2020), dont 1,3 M€ pour la ZAC de l'hôtel de ville à Vaulx-en-Velin.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés s'établissent à 4,2 M€ (3,4 M€ en 2020) dont 1,2 M€ pour la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) et 0,7 M€ pour le dispositif « Tous en vacances dans la Métropole », qui propose des animations et activités gratuites aux jeunes et aux adultes.

Les actions conduites par les équipes projet du contrat de ville métropolitain représentent 1,5 M€ avec un cofinancement des communes à hauteur de 0,8 M€.

La politique de **développement urbain** de la Métropole vise à soutenir la production de logements abordables, améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offrir des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribuer au développement de l'économie circulaire.

Les dépenses de fonctionnement pour cette politique représentent 8,8 M€ (19,8 M€ en 2020) dont 2,9 M€ pour les opérations d'urbanisme en régie directe (12,9 M€ en 2020), en lien avec l'avancement de la ZAC de la Soie à Villeurbanne et 3,5 M€ pour le soutien à l'agence d'urbanisme.

Les autres dépenses concernent des études d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux préalables aux acquisitions de réserves foncières (0,4 M€) et des diagnostics de sécurisation du patrimoine privé (0,1 M€).

Les recettes de fonctionnement atteignent 36,3 M€ (33,3 M€ en 2020), dont 25,7 M€ de produits de cessions foncières. Les refacturations en matière d'autorisation des droits des sols s'élèvent à 0,6 M€.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

Aménagement du territoire / Politiques Publiques	CA 2021 en M€	
	Dépenses	Recettes
Développement urbain	94,3	8,3
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	36,8	18,2
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	14,7	0,4
Coopérations territoriales	2,2	0,0
Total général	148,0	26,8

Les dépenses d'investissement en matière d'aménagement du territoire s'élèvent à 148 M€ dont près de 87% concernent des projets (128,2 M€). Les recettes d'investissement atteignent 26,8 M€.

Les opérations attribuées au **développement urbain** représentent le premier poste de dépenses avec 94,3 M€ (8,3 M€ en recettes).

34,7 M€ sont alloués aux réserves foncières hors logement social pour les futurs projets d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements d'intérêt métropolitain.

Les ZAC mobilisent 28,9 M€, dont 27,3 M€ pour l'opération Part-Dieu et 1,3 M€ pour la Saulaie à Oullins. Les autres opérations de développement urbain concernent le site du Puisoz à Vénissieux (8,9 M€), la place des Pavillons à Lyon 7 (3,4 M€) ou encore le Pré Gaudry à Gerland (2,1 M€).

Les participations des constructeurs reçues pour les projets urbains partenariaux (PUP) atteignent 2,5 M€.

Les crédits mobilisés en matière de **cohésion territoriale** s'élèvent à 36,8 M€ en dépenses (18,2 M€ en recettes), dont 20,2 M€ consacrés aux acquisitions foncières pour compte de tiers avec des remboursements des communes et OPH à hauteur de 17,2 M€.

Les autres dépenses concernent la ZAC de Bron terraillon (4,1 M€), le projet Langlet Santy à Lyon 8 (2,5 M€), la ZAC de Vénissy à Vénissieux (1,9 M€), Le grand projet de ville à Rillieux centre (2,5 M€), ou encore les démolitions aux Minguettes à Vénissieux (1,2 M€).

Les dépenses d'investissement liées à la conception, l'entretien et la gestion des **espaces publics** représentent 14,7 M€ (0,4 M€ en recettes), dont 7,7 M€ pour les opérations récurrentes d'achat de poids lourds pour le nettoyage, de matériels techniques et le gros entretien des cimetières métropolitains.

Les 7 M€ dédiés aux projets concernent principalement la poursuite du projet Rives de Saône (3,1 M€), des travaux du chemin de Crépieux à Caluire et Cuire (1,5 M€), des plantations d'arbres du plan Canopée (0,7 M€).

Les 2,2 M€ de la **coopération territoriale** se répartissent entre le financement de la fin des travaux de requalification de la place Ennemond Romand à Vénissieux (1,6 M€) et la requalification de la rue du Boutan à Irigny (0,6 M€).

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 7 M€ en dépenses (constatations de créances) et 10,5 M€ en recettes (versements d'échéances).

D. Mobilité

En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	208,3	204,6	98,2%	81,0	81,2	100,2%
Investissement*	136,0	121,2	89,1%	9,5	9,7	102,4%
	344,3	325,8	94,6%	90,5	90,9	100,5%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 5,1 M€ en dépenses

Cette macro-politique regroupe l'ensemble des interventions de la Métropole en réponse aux besoins de déplacements existants et futurs, autour d'une stratégie de long terme privilégiant les solutions de mobilité peu polluantes, décarbonées et permettant une pluralité d'usages de l'espace public. La politique publique se déploie dans les domaines suivants : les transports collectifs urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine (favorisant la pratique des modes actifs, des transports collectifs, du covoiturage et de l'auto-partage) comprenant les ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux de circulation, et enfin la gestion des parcs de stationnement.

a) En fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 204,6 M€ (195,5 M€ en 2020).

Les dépenses relatives aux transports urbains représentent 143,1 M€ (138,4 M€ en 2020), dont 133 M€ (127,6 M€ au CA 2020) de participation statutaire versée à l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) et 5,7 M€ de contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress). L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° requiert 2,9 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes.

39,2 M€ (36,7 M€ en 2020) sont consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines. Les dépenses principales concernent l'entretien de proximité des subdivisions de voirie (13,1 M€), la réfection des tranchées (13,7 M€) et le soutien aux mobilités actives (2,4 M€).

17,2 M€ (15,4 M€ en 2020) financent l'entretien des ouvrages d'arts et tunnels, dont 12,6 M€ (11,3 M€ au CA 2020) pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Les produits liés à cette politique représentent 81,2 M€ (74,3 M€ en 2020), dont 33,6 M€ de recettes de péage du BPNL (32,3 M€ en 2020).

Les autres recettes concernent les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie pour 24,3 M€, dont 16,6 M€ pour les réfections de tranchées. Les reversements conventionnels de forfaits post stationnement atteignent 12,3 M€.

Les redevances, loyers et dividendes perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteignent 6,4 M€ (9,1 M€ en 2020). Ces recettes sont liées aux chiffres d'affaires qui traduisent l'impact des périodes de confinement et des exonérations et reports d'échéances décidés en soutien aux entreprises.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

Mobilité / Politiques Publiques	CA 2021 en M€	
	Dépenses	Recettes
Mobilité des biens et des personnes	116,2	9,7
Total général	116,2	9,7

Les dépenses d'investissement opérationnelles de la mobilité s'élèvent à 116,2 M€, auxquels s'ajoutent 5,1 M€ de remboursement du capital de la dette afférente au financement du BPNL dans le cadre du partenariat public/privé conclu en 2014.

Les opérations récurrentes représentent 62% des dépenses de cette politique, soit 71,5 M€ (4,7 M€ de recettes) : 58,3 M€ concernent le gros entretien de voirie et les petits aménagements, 4,3 M€ la signalisation et l'accessibilité, 8,6 M€ les ouvrages d'art et les tunnels.

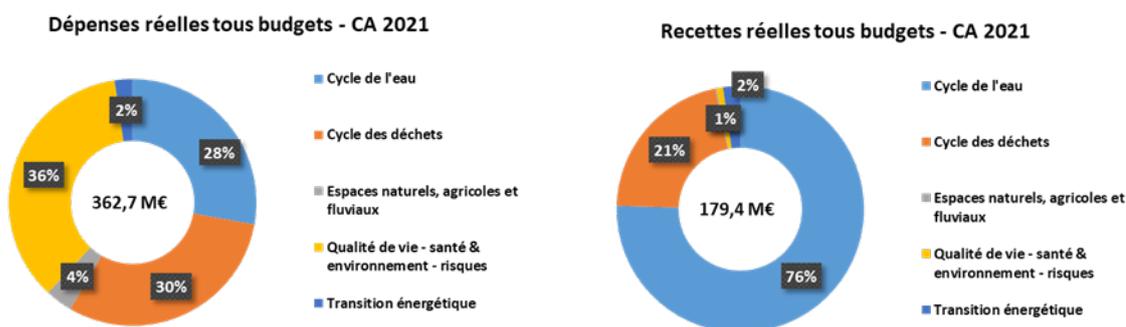
Les projets représentent 44,7 M€ (5 M€ de recettes), dont 5,7 M€ d'aides financières à l'acquisition de vélos et 1,8 M€ pour la requalification du PEM Perrache et la transformation de la voute Ouest en voie réservée aux mobilités actives (passage France Pejot).

Les travaux de voirie concernent la requalification M6-M7 pour 3,9 M€ (y compris l'implantation d'une gare de covoiturage quai Gailleton à Lyon 2), la desserte du Vallon des Hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval pour 3,9 M€, les rues du 8 mai 1945 et Feysine à Villeurbanne pour 2,8 M€, la rue Pierre Audry à Lyon 9 pour 2,5 M€, la RD42-RD50 à Sainte-Foy-lès-Lyon pour 1,9 M€, la rue de la République à Vaulx-en-Velin pour 1,7 M€, la rue de la République/place Coponat à Chassieu pour 1,3 M€, le chemin de Revaison à Saint Priest pour 1,3 M€ et le chemin de Charvéry à Lissieu pour 1 M€.

1,1 M€ permet le gros entretien et le renouvellement des équipements du BPNL et 1 M€ pour l'aménagement de la ligne C3.

Une recette de la Commune de Lyon finance les travaux de la rue Garibaldi/Lafayette à Lyon 3/6° à hauteur de 2,8 M€.

E. Environnement



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	288,8	276,2	95,6%	159,1	171,7	107,9%
Investissement	101,8	86,6	85,0%	14,3	7,7	53,6%
	390,7	362,7	92,8%	173,5	179,4	103,4%

a) En fonctionnement

En matière de **santé, environnement, gestion des risques**, et alimentation, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions chimiques et physiques, ainsi que les risques naturels et technologiques, et aussi à accroître la résilience du territoire, notamment en développant une agriculture de proximité.

En fonctionnement, les dépenses représentent 122,8 M€ (131,9 M€ en 2020). La baisse constatée (- 9,1 M€) est liée aux dépenses exceptionnelles 2020 assumées durant la crise sanitaire (achats équipements de protection individuelle nécessaires à la continuité de service et dons).

La contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) s'établit à 118,7 M€ (117,4 M€ au CA 2020).

1,4 M€ est alloué à l'amélioration de l'environnement sonore et de la qualité de l'air. Les actions de sensibilisation aux modes de vie durable mobilisent 0,8 M€, dont 0,1 M€ pour mise en œuvre de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie atteignent 0,5 M€.

Dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), 0,6 M€ est dédié à l'accompagnement des propriétaires privés dans leurs travaux de rénovation.

Ces actions bénéficient de 0,5 M€ de recettes de cofinanceurs dont l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

Les outils de concertation et de participation citoyenne au projet d'extension des zones à faibles émissions (ZFE) mobilisent 0,1 M€.

La politique « **cycle des déchets** » regroupe l'ensemble des actions menées pour la prévention, la pré-collecte, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets

Les dépenses de fonctionnement représentent 91,5 M€ (79,3 M€ en 2020). Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019-2024 (PLPDMA). Cette évolution de + 12,2 M€ est liée, au renforcement des actions de prévention, à la reprise d'activités en 2021 et à l'augmentation des barèmes de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) portée à 8 € la tonne contre 3 € précédemment, avec un impact estimé à + 2,4 M€.

Les dépenses de collecte atteignent 35,9 M€ (33,5 M€ au CA 2020), dont 25,2 M€ (23,6 M€ au CA 2020) pour la collecte en porte à porte. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation des volumes collectés des ordures ménagères (+4 759 tonnes) et du verre (+1 770 tonnes) ainsi que par une forte augmentation du prix des carburants.

Les dépenses de traitement des déchets atteignent 41,1 M€ (34,4 M€ en 2021), dont 24,3 M€ pour l'exploitation des usines d'incinération et le traitement des ordures ménagères (19,2 M€ en 2020) et 16,6 M€ pour l'exploitation des déchèteries (15 M€ en 2021).

Le tri des déchets représente 14,2 M€ en dépenses (11,2 M€ en 2020), dont 3 M€ (1,7 M€ au CA 2020) consacrés aux actions de prévention et sensibilisation. L'évolution de ce poste provient de l'intensification du déploiement du compostage partagé et du compostage domestique visant à réduire l'incinération des déchets ménagers et de l'amélioration de la performance des centres de tri.

Les recettes atteignent 38,2 M€ (26,4 M€ en 2020), dont 18,4 M€ issus des usines d'incinération (13,9 M€ en 2020), 15 M€ des activités de tri (9,4 M€ en 2020) et 4,4 M€ des déchèteries (1,1 M€ en 2020). Les travaux de modernisation des usines, l'augmentation des tonnages et la hausse des cours des matières revendues sont à l'origine du dynamisme des recettes. Les actions de prévention, de sensibilisation et d'amélioration aux gestes de tri bénéficient de soutien à hauteur d'1 M€.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et de la protection des milieux aquatiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 46,9 M€ (42,3 M€ en 2020), dont 38,2 M€ pour la gestion des eaux usées (35,1 M€ en 2020).

28,7 M€ sont alloués aux charges d'exploitation des stations d'épuration (STEP). (25,5 M€ en 2020). L'évolution de ce poste est liée au renforcement des travaux de mise en conformité et au retour à l'utilisation d'un seul four d'incinération sur la STEP de St Fons visant à valoriser le retour à la terre des boues.

Les dépenses liées à l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement s'élèvent à 4,4 M€.

Les charges d'exploitation du réseau d'eau potable atteignent 6,4 M€ (4,9 M€ en 2020) dont 0,4 M€ de frais d'accompagnement à la création de la régie publique au 1^{er} janvier 2023.

La gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) mobilise 1,6 M€, dont 1,1 M€ de participations versées aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants.

Les autres dépenses se rapportent aux soutiens d'actions de coopération décentralisée en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement et d'eau potable pour 1,3 M€ et à la gestion des ouvrages d'eaux pluviales pour 0,8 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 128,7 M€ (124,8 M€ en 2020), dont 75,9 M€ (76,9 M€ en 2020) de produit de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,0343 € HT/m³. Les produits de ventes d'eau sont stables à 23,4 M€ (23,5 M€ en 2020). Au 31 décembre 2021, le prix du m³ d'eau potable payé par l'utilisateur, abonnement compris, s'établissait à 1,7399 € HT.

Les produits d'activité des STEP représentent 14,3 M€. Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements s'élèvent à 9,3 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces, pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses de fonctionnement représentent 8,6 M€ (7,8 M€ en 2020). Les projets nature mobilisent 4 M€, dont 2,5 M€ versés au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM).

Les actions de protection des espaces naturels et agricoles visant à renforcer la dynamique agricole du territoire et préserver les milieux naturels mobilisent 2,1 M€. Les dépenses d'entretien des parcs métropolitains s'élèvent à 1,1 M€.

Les soutiens aux actions de sensibilisation et d'éducation à la sobriété énergétique atteignent 0,5 M€.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial (PCAET), la Métropole a élaboré des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables (biomasse et solaire) et de récupération. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, elle s'est dotée d'un schéma directeur des énergies (SDE) adopté par délibération n°2019-3489 au Conseil métropolitain du 13 mai 2019.

Les dépenses s'élèvent à 6,5 M€, dont 5,7 M€ pour la fourniture d'énergies et de fluides (5,1 M€ en 2020) pour l'ensemble des besoins de la collectivité.

Les recettes s'établissent à 3,9 M€, dont 3,6 M€ de produits issus des réseaux de distribution d'énergies.

c) En investissement

L'investissement opérationnel :

Environnement / Politiques Publiques	CA 2021 en M€	
	Dépenses	Recettes
Cycle de l'eau	54,2	6,6
Cycle des déchets	19,2	0,0
Qualité de vie - santé & environnement - risques	6,9	0,9
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	4,3	0,1
Transition énergétique	1,9	0,1
Total général	86,6	7,7

Les dépenses d'investissement opérationnelles en matière d'**environnement** s'élèvent à 86,6 M€. Les recettes atteignent 7,7 M€.

Le **cycle de l'eau** représente le premier poste avec 54,2 M€ de dépenses et 6,6 M€ de recettes. 25,5 M€ concernent les opérations récurrentes de gros entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

28,7 M€ concernent la réalisation d'ouvrages ainsi que les opérations majeures de réhabilitation des réseaux dont 17,9 M€ pour l'assainissement avec des travaux de rénovation de la station d'épuration de Fontaines-sur-Saône, sur les collecteurs de l'Yzeron et ceux de Villeurbanne ou la station de relèvement de Grigny..., 6,9 M€ pour l'eau potable et 3,7 M€ pour les eaux pluviales.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AE RM&C) verse une contribution de 5,8 M€ à la réalisation des installations d'assainissement et d'eau potable.

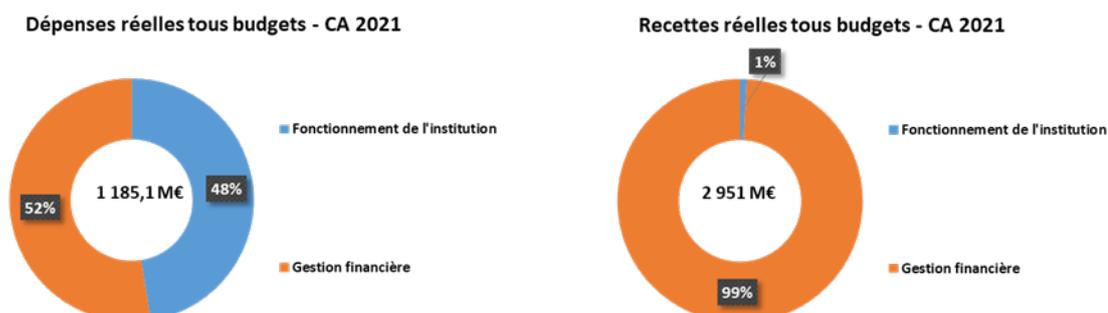
Le **cycle des déchets** mobilise 19,2 M€, dont 13,2 M€ pour les opérations récurrentes de maintenance des usines d'incinération, d'acquisition de poids lourds et de matériels techniques de collecte. En matière de projets, 3,3 M€ financent les travaux d'augmentation de la capacité de traitement et d'amélioration de l'empreinte carbone de l'usine d'incinération Lyon Nord en améliorant la valorisation de la chaleur.

Les opérations menées pour la **Qualité de vie - santé et environnement - risques** environnementaux s'élèvent à 6,9 M€. Elles concernent les plans de prévention des risques technologique à hauteur de 3 M€, la maintenance du réseau incendie pour 1,8 M€ et la lutte contre la pollution de l'air et la résorption du bruit à hauteur d'1 M€.

Les **espaces naturels, agricoles et fluviaux** mobilisent 4,3 M€, dont 1,5 M€ pour les opérations récurrentes d'entretien des parcs, jardins et haltes fluviales. En matière de projets, 1 M€ finance l'agriculture et 0,6 M€ les espaces naturels.

1,9 M€ concerne la **transition énergétique**, dont 0,7 M€ d'opérations récurrentes de maintenance et d'installation de chauffage sur les sites métropolitains (hors collèges), 0,4 M€ de travaux de rénovation énergétique à l'Hôtel de Métropole et dans les collèges métropolitains, tels que les collèges Frédéric Mistral à Feyzin et Boris Vian à Saint Priest ou encore 0,4 M€ pour la végétalisation et la désimpermeabilisation des cours des collèges publics métropolitains.

F. Ressources



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	939,8	902,1	96,0%	2 533,3	2 592,9	102,4%
Investissement*	525,2	283,0	53,9%	737,3	358,1	48,6%
	1 465,0	1 185,1	80,9%	3 270,6	2 951,0	90,2%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 253 M€ en dépenses et 358 M€ en recettes

a) En fonctionnement

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** représentent 532,9 M€ (515,9 M€ en 2020), dont 85,9 % sont destinées à la masse salariale.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 462,7 M€ (453,6 M€ en 2020), dont 457,6 M€ pour la masse salariale (449,4 M€ en 2020) pour les 8 307 postes en équivalent temps plein au 31 décembre 2021. Cette évolution de 8,2 M€ (+1,8 %), s'explique par la traduction opérationnelle du plan de mandat toutefois ralentie cette année encore par la crise sanitaire. Les variations les plus significatives concernent :

- Le glissement vieillesse technicité (GTV) et l'effet « noria » qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants (+4,5 M€),
- L'évolution de la structure des effectifs : Au total on dénombre une augmentation de 95 agents dans l'effectif moyen payé de date à date. Cette évolution comprend pour partie les emplois supplémentaires prévus par la délibération n° 2021-0399 du 25 janvier 2021 nécessaires à la réalisation des nombreux projets du début de mandat (65 pourvus au 31/12/2021 pour une dépense supplémentaire de 1,3 M€),
- Les premières mesures sociales mises en place courant 2021, notamment la revalorisation des assistants familiaux, le versement du régime indemnitaire de grade aux contractuels, l'augmentation de l'intéressement collectif pour les agents de l'IDEF (0,8 M€),
- L'évolution des cotisations au centre national de la fonction publique territoriale (+0,4 M€),
- La diminution des allocations chômage versées directement par la Métropole (-0,6 M€) à minorer de la dépense de cotisation ASSEDIC soit une économie totale de 0,4 M€,
- L'augmentation des dépenses des stagiaires/apprentis (+0,4 M€) traduisant un objectif de soutien aux jeunes du territoire avec des mesures d'insertion dans la vie professionnelle et la volonté d'attirer, grâce à l'apprentissage, des jeunes vers des métiers actuellement en tension au sein de la fonction publique territoriale.

La Métropole poursuit son action en matière d'insertion par le recrutement d'agents en contrat aidé avec un effectif moyen de 146 agents en 2021 (151 en 2020) ; ce qui représente 2,6 M€ de dépenses avec une aide de l'État de 0,4 M€.

Les participations aux associations du personnel représentent 5 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement 4,9 M€ et 0,9 M€.

Les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines atteignent 64,4 M€, soit 2,6 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (2,3 % en 2020). Les charges bâtimentaires et moyens généraux mobilisent 44,8 M€ (38,3 M€ en 2020), dont 13,8 M€ se rapportent aux locations pour les services et 6,9 M€ aux taxes foncières. Les primes d'assurances représentent 3,7 M€ et les moyens informatiques 3,5 M€.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 25,7 M€ (27,1 M€ en 2020), dont 11 M€ de revenus issus du patrimoine privé, 1,4 M€ de refacturations de charges de personnel mis à disposition d'autres organismes et 0,9 M€ de remboursement de frais par des tiers dans le cadre des assurances.

En matière de gestion financière, les dépenses de fonctionnement représentent 369 M€ (371,6 M€ en 2020).

Les versements aux communes sont reconduits à hauteur de 240 M€, dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 27 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçu par la Métropole sur le territoire de la commune de Lyon et reversé à la Ville est stable à 9,4 M€.

Les contributions 2021 aux fonds de péréquation nationaux progressent et s'établissent à 85,6 M€ (contre 80,4 M€ en 2020). Elles concernent les prélèvements au titre :

- du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 60,2 M€ (58,1 M€ en 2020) en lien avec le dynamisme du produit des DMTO sur le territoire métropolitain,
- du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), stable à 19,6 M€,

- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) qui progresse fortement, atteignant 5,8 M€ (contre 2,7 M€ en 2020) du fait de son mécanisme de calcul reposant sur la croissance du produit de CVAE entre 2019 à 2020 (avant la crise sanitaire).

Les charges financières mobilisent 30,2 M€ (33,2 M€ en 2020). Le taux moyen de la dette est de 1,39 % au 31 décembre 2021 (1,41 % à fin 2020). La durée résiduelle moyenne est de 11ans et 11 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière s'établissent à 2 567,2 M€ (2 468,5 M€ en 2020).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 2 014,2 M€, des concours financiers de l'État pour 501,1 M€, et des autres recettes de gestion pour 51,9 M€.

Les recettes fiscales comprennent la fiscalité locale directe et indirecte et des reversements de fiscalité de l'État et des collectivités.

La fiscalité directe locale diminue fortement, passant de 1 139,2 M€ en 2020 à 701,2 M€, du fait de plusieurs éléments de réforme fiscale qui s'appliquent à compter de 2021, ainsi que de la faible revalorisation des bases en 2021 (+0,2 %) :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée aux communes pour ce qui concerne la part départementale du taux, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le produit de 14 M€ restant à la Métropole en 2021 est considéré comme du produit intercommunal,
- la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. Ne subsiste que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour un produit de 10,5 M€ (161,9 M€ en 2020) dont 2,6 M€ de rôles supplémentaires récupérés par les services fiscaux,
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) est en diminution de 8,2 %, à 225,3 M€ (contre 245,5 M€ en 2020) du fait de la réforme fiscale qui diminue de 50 % les bases d'imposition des entreprises industrielles ; la différence de produit est versée sous forme d'allocation de compensation (voir ci-dessous),
- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) perçue au titre du chiffre d'affaires 2020 des entreprises est fortement impactée par la crise sanitaire et diminue de 3,1 %, s'établissant à 309 M€ (319,2 M€ en 2020),

- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) atteint 9,7 M€ (8,8 M€ au CA 2020),
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) progresse à 15,6 M€ contre 14,9 M€ au CA 2020,
- le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'élève à 116,1 M€ (115,3 M€ au CA 2020) en hausse de 0,7 % (croissance des bases),
- les taxes foncières sur les propriétés foncières non-bâties (TFPNB et TATFPNB) restent stables à 1,1 M€.

En contrepartie de ces recettes fiscales perdues, la Métropole se voit attribuer, à compter de 2021, une fraction de la TVA nationale. En 2021, le produit perçu est égal au produit perdu en 2020, soit 261,4 M€ au titre du foncier bâti transféré aux communes et 164,3 M€ au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée. Pour les années suivantes, à législation constante, ce produit évoluera comme la TVA nationale.

En matière de fiscalité indirecte locale, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'établit à 422,6 M€ contre 381,2 M€ au CA 2020 soit + 10,9 %. Après une année 2020 durant laquelle le produit s'était maintenu malgré une tendance nationale à la baisse, sa progression devient inférieure à l'évolution nationale (+ 25 %).

Les recettes fiscales reversées par l'État en compensation de charges transférées s'élèvent à 113,4 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 66,2 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources est inchangé à 107,6 M€.

La Métropole est également bénéficiaire :

- de l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018,
- des ATC reversées par les Communes pour 10,8 M€,
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) stable à 16,1 M€,
- du fonds de stabilisation des départements pour 6,1 M€, (fonds créé en 2020 pour aider temporairement les départements à faire face à la crise sanitaire).

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 501,1 M€ (472,8 M€ en 2020). Ils sont répartis comme suit :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 388,5 M€ (392,2 M€ au CA 2020), dont 237,8 M€ au titre de la composante intercommunale et 150,7 M€ au titre de la composante départementale. Cette diminution est liée à la baisse de la dotation de compensation part « suppression progressive de la part salaires » (- 4 M€) qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation horizontale,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 62,6 M€ (57,3 M€ au CA 2020) dont 5,2 M€ pour une régularisation obtenue de l'État au titre de la composante départementale de l'année 2017,
- Les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, représentent 43,9 M€ contre 17,2 M€ en 2020. Cette évolution est principalement liée aux réformes fiscales évoquées ci-dessus à savoir la perte des allocations relatives à la TH (- 7,1 M€) et les nouvelles allocations liées aux exonérations accordées aux entreprises industrielles (+ 34,7 M€).
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 6,1 M€.

Les autres recettes financières (51,9 M€) se rapportent à l'aide du fonds de soutien lié au refinancement de la dette toxique (14,1 M€), aux produits financiers issus de la gestion active de la trésorerie (12,3 M€) et aux reprises de provisions budgétaires obsolètes (15,8 M€).

d) En investissement

L'investissement opérationnel :

	CA 2021 en M€	
Ressources / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Fonctionnement de l'institution	30,0	0,0
Total général	30,0	0,0

Les 30 M€ d'investissement du **fonctionnement de l'institution** concernent aux deux tiers (20,1 M€) des opérations récurrentes d'acquisition de logiciels et de matériels informatiques/télécoms (9,9 M€), de gros entretien des bâtiments des services métropolitains ou du domaine privé (5,5 M€), d'achat de matériels techniques et de véhicules légers (4,7 M€).

5,8 M€ financent des investissements liés aux Maisons de la Métropole et Solidarité (MDMS) Lyon 5, 8, 9 et à Écully. 1,9 M€ permet des échanges fonciers sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour des parcelles de terrain situées place des Martyrs de la Résistance à Lyon 3, avenue du Général Eisenhower à Lyon 5, rue Henri Barbusse et place Julien Duret à Lyon 8.

1,1 M€ concourt au fonctionnement des outils numériques métropolitains (refonte du système d'information des ressources humaines, cybersécurité, refonte du système d'information géographique, adaptation des comportements à l'ère du numérique).

Les réalisations hors investissement opérationnel représentent 252,9 M€ en dépenses et 357,8 M€ en recettes.

En matière de gestion de dette, les remboursements en capital s'élèvent à 250,4 M€ dont 158,1 M€ concernent la dette à long terme, 82,4 M€ des opérations revolving. Les amortissements par anticipation d'emprunts obligataires s'élèvent à 9,9 M€.

Les mobilisations d'emprunts nouveaux s'établissent à 53 M€. L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établit à 1 893,2 M€ (2 085,4 M€ au 31 décembre 2020).

Les autres recettes d'investissement concernent les excédents de fonctionnement capitalisés (204,4 M€), les produits de FCTVA (59,6 M€) et des amendes de police (10,2 M€). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État atteint 30,5 M€ dont 2,4 M€ reversés aux communes.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2021

Au budget primitif, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 720 M€ tous budgets, dont 644,4 M€ pour le budget principal.

Pour maintenir une capacité élevée d'investissement sur le territoire métropolitain, la décision modificative votée par le Conseil métropolitain le 27 septembre 2021 a autorisé l'inscription supplémentaire de 25 M€ d'AP, portant leur montant total à 745 M€, dont 662 M€ pour le budget principal.

Parmi ces 745 M€ d'AP ouvertes au titre de l'année 2021, on distingue les AP des opérations récurrentes, votées à hauteur de 151,9 M€ et les AP de projets, votées à hauteur de 593,1 M€ et qui ont fait l'objet d'individualisations à hauteur de 479,7 M€.

L'ensemble des AP nouvelles de dépenses 2021 est individualisé à 85% au terme de l'exercice (631,6 M€).

Au budget primitif, les AP de recettes ont été estimées à 96,7 M€ dont 64,1 M€ au budget principal. Elles ont fait l'objet d'individualisations à hauteur de 83,9 M€.

A la clôture de l'exercice, le stock d'AP en cours s'établit à 1 525 M€ en dépenses (1 527 M€ en 2020), dont 1 392 M€ au budget principal (1 393 M€ en 2020).

Le taux de couverture détermine la durée nécessaire à la réalisation totale des AP, en appliquant un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice échu. Fin 2021, il s'établit à 2 ans et 6 mois. (1 an et 9 mois en 2020).

a) Solidarités et habitat

Les AP de projets **solidarités et habitat** ont été individualisées pour 106,9 M€ en dépenses, soit un peu plus de 22 % des individualisations de projets de l'exercice.

101,1 M€ concernent des AP de projets relatives à **l'habitat et au logement**, dont 44,7 M€ destinés aux aides à la pierre du parc social, y compris le plan de relance 21/26 - (23,5 M€ de recettes). 40 M€ financent les réserves foncières pour le logement abordable, 8,6 M€ les opérations de la Métropole de l'hospitalité (0,6 M€ de recettes) et 5 M€ pour les aides à la pierre du parc privé.

En matière de **compensation du handicap**, 4,4 M€ sont dédiés au dispositif d'aide à l'investissement PH.

b) Économie, éducation, culture et sport

Les AP de projets affectées à l'économie, à l'éducation, à la culture ou au sport représentent 78,5 M€, soit un peu plus de 16% des individualisations de projets.

En matière de **développement économique** les individualisations s'élèvent à 46,2 M€. Les principales concernent le fonds d'amorçage industriel pour 17 M€, le soutien à l'implantation du centre de formation de l'Organisation Mondiale de la Santé pour 10 M€, le CIRC pour 7,8 M€ (0,6 M€ de recettes) et les requalifications des parcs et zones industrielles pour 6,4 M€.

Le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique est initié avec l'aide à l'association REED pour le projet Halle du réemploi – économie circulaire (0,2 M€).

Sur les 23,7 M€ individualisés pour les projets relatifs à l'**éducation**, 17,4 M€ concernent le collège Alain à Saint Fons (0,3 M€ de recettes), 4 M€ les modulaires destinés à l'amélioration de l'accueil des collèges en tension démographique, 1,9 M€ le collège Jean de Tournes à Fontaines-sur-Saône.

7 M€ ont été affectés à la fabrique de l'innovation au titre de **l'enseignement supérieur et de la recherche**.

c) Aménagement du territoire

Les AP destinées à l'aménagement du territoire s'élèvent à 165,2 M€, soit un peu plus de 34 % des individualisations de projets. Il s'agit de la première politique publique porteuse de nouveaux projets d'investissement en 2021.

118,6 M€ permettent le lancement de d'opérations de **développement urbain**, parmi lesquels 73 M€ sont destinés à la constitution de réserves foncières hors logement social, 28 M€ au projet Part Dieu, 8,8 M€ à l'aménagement du Puisoz à Vénissieux, 2,3 M€ aux travaux de la place Gabriel Péri à Lyon 3.

Une recette de l'État d'1,5 M€ concerne l'appel à projet recyclage foncier des friches sur la ZAC de la Saulaie à Oullins et une autre d'1,4 M€ l'excédent constaté à l'achèvement de l'opération Lyon Confluence 1 côté Saône.

En matière de **cohésion territoriale** (31,6 M€), les acquisitions pour compte de tiers représentent 25 M€ d'individualisations, en dépenses comme en recettes.

3,4 M€ concernent les opérations de démolition du NPNRU à Vénissieux et Lyon 9 et 1,8 M€ le grand projet de ville à Vénissieux.

Les investissements mobilisés pour les **espaces publics** (15 M€) concourent pour 5,5 M€ au plan canopée, 3 M€ à la création d'aménagements destinés aux mobilités actives, 1,5 M€ à la rénovation des trémies de Perrache, 1,3 M€ à l'amélioration de la desserte en transports en commun et l'intégration des mobilités actives route de Paris à Charbonnières-les-Bains ou encore 1 M€ à la requalification du quartier du Tonkin à Villeurbanne.

d) La mobilité

Les AP des projets **mobilité** atteignent 47 M€, soit environ 10 % des individualisations de projets. 12,5 M€ concernent les dispositifs d'acquisition de vélos et 10,6 M€ l'aménagement des voies lyonnaises.

Les évolutions du PC CRITER, qui permet la gestion des carrefours à feux et de la circulation, requièrent 5,8 M€. 3 M€ financent le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne, 2,5 M€ la réfection du pont Bonaparte à Lyon 5, 2,3 M€ la réorganisation de l'accès à la gare de Rillieux la Pape (1 M€ de recettes) et 2 M€ la subvention à verser à la SNCF pour les travaux du nœud ferroviaire lyonnais.

e) Environnement

Les nouveaux investissements pour l'environnement représentent 63,4 M€, soit 13 % des individualisations de projet.

Les projets initiés pour le **cycle de l'eau** (21,8 M€) concernent notamment les systèmes informatiques et télécoms de la régie de l'eau (4 M€), les collecteurs à Villeurbanne (2,2 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes), la rénovation de la STEP à Saint-Germain-au-Mont-d'Or (2,1 M€ en dépenses et 2 M€ de recettes de l'AE RM&C), les réseaux d'assainissement à Rillieux et Genay (3 M€) ainsi que ceux le long du Rhône et de la Saône à Lyon (2,7 M€).

13,8 M€ d'AP financent les nouveaux projets de **transition énergétique**, dont 11 M€ pour le plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole (2,5 M€ de recettes au titre du FEDER) et 1,5 M€ pour la végétalisation des collèges.

Les travaux d'extension de la subdivision de collecte Krüger à Villeurbanne (1,5 M€) et le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires (5 M€ en dépenses et 0,5 M€ de recettes) représentent les nouveaux investissements du **cycle des déchets** (6,5 M€).

Les interventions relatives à la **qualité de vie, la santé, l'environnement** et la prévention des risques mobilisent 5,6 M€, dont 3 M€ pour la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, 1,3 M€ pour la lutte contre la pollution de l'air et 1,3 M€ pour accompagner l'extension de la zone à faible émission (ZFE).

Les espaces naturels, agricoles et fluviaux (15,6 M€) portent notamment les actions de soutien à l'agriculture métropolitaine et de développement de nouveaux projets agricoles (8,1 M€), et la restauration des corridors écologiques (5 M€).

f) Ressources

La politique publique **ressources** représente 4 % des individualisations 2021, soit 18,9 M€ de dépense. 6,8 M€ concernent la cybersécurité (0,8 M€ de recettes au titre des territoires d'innovation grande ambition TIGA), 6,4 M€ l'environnement numérique au travail, 3 M€ la refonte du système d'information géographique et 2 M€ l'accompagnement du développement du numérique.

B. Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2021

Tous budgets confondus, les nouvelles AE 2021 votées au budget primitif et à la décision modificative n°1 de 2021 représentent 67,3 M€ en dépenses, dont 44 M€ au budget principal et 23,3 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD). En recettes, elles s'établissent à 7,4 M€, dont 7,3 M€ au budget principal et 0,1 M€ pour le BAOURD.

À fin 2021 le stock d'autorisations d'engagement en cours s'établit à 136,1 M€ (175,8 M€ à fin 2020), dont 38,4 M€ au budget principal et 97,7 M€ au BAOURD.

Dépenses en M€	Budget principal	BAOURD	Total
Stock autorisations d'engagement (AE) au 31/12/2020	39,7	136,1	175,8
AE millésime 2021 votées	44	23,3	67,3
Révisions 2021 AE millésimes antérieurs	-8,2	-55,2	-63,4
Réalisé 2021 sur AE tous millésimes	37,1	6,6	43,7
Stock AE au 31/12/2021	38,4	97,7	136,1

À l'issue de l'exercice 2021, le taux de couverture s'établit à 3 ans et 1 mois (3 ans et 7 mois en 2020).

Stock en M€ des autorisations d'engagements au 31 décembre 2021, tous budgets par politiques publiques :

Dépenses en M€ par politiques publiques	Stock AE au 31/12/2020	AE millésime 2021 votées	Révisions 2021 AE millésimes antérieurs	Mandaté 2021 sur AE tous millésimes	Stock AE au 31/12/2021
Solidarités et habitat	19,1	9,2	-9,3	8,9	10,1
Habitat et logement	17,6	8,9	-9,3	8,3	8,9
Politique du vieillissement	1,0	0,0	0,0	0,3	0,7
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,5	0,3	0,0	0,3	0,5
Economie, éducation, culture, sport	15,9	22,8	1,7	18,2	22,2
Développement économique de la Métropole	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,1
Education	1,3	0,3	-0,7	0,2	0,7
Insertion et emploi	14,5	22,3	2,5	17,9	21,4
Aménagement du territoire	64,1	2,5	18,8	8,4	77,0
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	35,7	2,5	0,2	5,4	33,0
Développement urbain	28,4	0,0	18,6	3,0	44,0
Mobilité	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Mobilité des biens et des personnes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Environnement	1,2	4,8	-0,3	3,5	2,2
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	1,0	2,7	-0,2	2,1	1,4
Qualité de vie - santé & environnement - risques	0,1	2,1	-0,1	1,4	0,7
Transition énergétique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Ressources	1,2	4,7	-0,1	4,7	1,1
Fonctionnement de l'institution	0,0	4,7	0,0	4,7	0,0
Gestion financière	1,2	0,0	-0,1	0,0	1,1
Projets futurs à individualiser	74,2	23,3	-74,2	0,0	23,3
Projets futurs à individualiser	74,2	23,3	-74,2	0,0	23,3
Total	175,8	67,3	-63,4	43,7	136,1